



CLUB CHASSE ET PÊCHE DE STE-MARIE

Règlements Pêche

- Un droit d'accès est valide pour 1 journée seulement et permet un quota de 5 truites maximum.
- Possibilité d'acheter un 2e quota dans la même journée après vos 5 truites. Pour un maximum de 2 droits d'accès par jour, soit 10 truites par jour.
- Plusieurs membres d'une même famille peuvent pêcher sur le quota de 5 truites, mais chaque membre du dit quota mais chaque membre du dit quota doit être déclaré dans le formulaire d'achat, afin de permettre un meilleur contrôle des pêcheurs en règle.
- La pêche est permise de 8h à 20h. Toute pêche est interdite en dehors de ces heures d'ouverture, sous peine de sanction.
- La pêche est fermée lors de la journée d'ensemencement.
- Aucun enfant de moins de 14 ans n'est autorisé à pêcher sans la présence d'un adulte.
- **Nous nous réservons le droit de vérifier vos droits d'accès en tout temps. En cas de non-paiement, vous vous engagez à défrayer le double de la somme requise pour votre droit d'accès initialement prévu.**

Politique de remboursement

- Toutes les ventes sont finales.
- Aucun remboursement ne sera émis une fois l'achat complété, peu importe la raison.
- Avant de procéder à l'achat, assurez-vous de bien sélectionner la bonne date et le bon type de droit d'accès (saisonnier ou visiteur).